

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2022**

Date de la convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (22) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU (de 19h27 à 19h45), adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. BIARD, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (11) : M. SIMON, Mme PFEIFFER, adjoints, M. LEBRUN, M. KARFACH, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADDOE, M. LE GARLANTEZEC, Mme POURRET, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : M. SIMON a donné procuration à Mme DUCAMIN.

M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (de 19h00 à 19h27).

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. KARFACH a donné procuration à M. RAVAUDET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. RAVAUDET a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2022.070 Tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Modifications

Rapporteur : F. Prigent

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la délibération n° 2022.007 en date du 31 janvier 2022 portant mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au 31 janvier 2022 ;
- Vu le budget principal 2022 de la Ville-de-Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 28 juin 2022 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources réunie le 22 juin 2022 ;
- Vu le rapport présenté en séance par Madame Françoise Prigent, Adjointe au personnel et à l'administration générale ;
- **Considérant** que, conformément à l'article 34 susvisé, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
- **Considérant** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les modifications du tableau des emplois permanents suivantes :
 - Création d'un emploi d'attaché principal
 - Création d'un emploi de bibliothécaire principal
 - Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
 - Création d'un poste d'ingénieur
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise
 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
 - Création d'un poste d'adjoint technique à 31/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint technique en CDI à 30/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint technique 32/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint technique à 33/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à 32/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation 33/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet
 - Création d'un poste d'adjoint technique en CDI à 33/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint technique à 32/35^{ème}
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à 34/35^{ème}
 - Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet
 - Création d'un emploi d'auxiliaire puériculture de classe normale
 - Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Dit que les dépenses nécessaires correspondants aux emplois ainsi créés sont inscrites au budget principal 2022 de la Ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement ;
- Approuve en conséquence le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à compter du caractère exécutoire de la présente ;
- Précise que la précédente délibération n°2022.007 en date du 31 janvier 2022 fixant le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est abrogée à compter du caractère exécutoire de la présente.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 11 juillet 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Loïc RAVAUDET
Secrétaire de séance

L'adjoint en charge des finances et de l'achat public
Loïc Ravaudet

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 12/7/22

Publié sur le site de la Ville le : 12/7/22

Par le service affaires générales